

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELLIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021/023

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE Monsieur Yann BAROU en tant que secrétaire de séance du conseil communautaire du 30 mars 2021.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021/024

Objet : Organisation des Conseils Communautaires en visioconférence pendant l'état d'urgence sanitaire.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente**

Chers Collègues,

L'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 précise les conditions de réunion par visioconférence du conseil communautaire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pendant l'état d'urgence sanitaire.

La loi n°2021-160 du 15 février 2021 a prorogé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021.

La présidente peut ainsi décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence.

Les convocations à la première réunion de l'organe délibérant à distance, précisant les modalités techniques de celles-ci, sont transmises par la présidente par tout moyen.

La présidente rend compte des diligences effectuées par ses soins lors de cette première réunion.

Sont déterminées par délibération au cours de cette première réunion :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public.

Le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité.

En cas de partage, la voix de la présidente est prépondérante.

La présidente proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

A chaque réunion de l'organe délibérant à distance, il en est fait mention sur la convocation.

Le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance.

Le caractère public de la réunion de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

Ces dispositions sont applicables aux bureaux des établissements publics de coopération intercommunale.

Les visioconférences pour les réunions des Conseils Communautaires de la CCGAM seront organisées de la façon suivante :

Tous les conseillers communautaires titulaires sont invités à rejoindre un lieu de réunion précis:

La salle de l'Eduen pour tous les conseillers d'Autun, les délégués de Curgy, Dracy Saint-Loup, Cordesse, Barnay, Igornay, Antully, Auxy, Monthelon, La Celle en Morvan, Tavernay, Sommant, Lucenay l'Evêque, Reclesne, Saint-Forgeot, la Présidente et le Vice Président aux Finances.

Séance du conseil communautaire du 30 Mars 2021 : délibération n° 2021/024

La salle de conseil de la Mairie d'Epinaac pour les élus d'Epertully, Créot, Morlet, Saisy, Collonge-la-Madeleine, Epinaac, Sully, Saint-Léger du Bois,

Le pôle de proximité de Couches pour les élus de Saint-Gervais-sur-Couches, Tintry, Saint-Maurice-les-Couches, Dracy les Couches, Couches, Saint-Emiland, Saint-Jean de Trézy, Saint-Martin de Commune,

La salle des fêtes d'Etang sur Arroux pour les élus de Mesvres, Uchon, La Chapelle-sous-Uchon, La Tagnière, Charbonnat, Saint-Nizier-sur-Arroux, Saint-Didier-sur-Arroux, La Boulaye, Saint-Eugène, Thil, Dettey, Etang-sur-Arroux, La Comelle, Laizy, Brion, Saint-Léger sous Beuvray, Saint-Prix,

Salle du conseil d'Anost pour les élus de Cussy-en-Morvan, Chissey-en-Morvan, Anost, La Petite Verrière, Roussillon.

Le Sous-Préfet a été informé de la tenue de cette organisation.

Les 5 salles sont équipées et reliées en visioconférence.

La salle de l'Eduen assurera l'enregistrement de tous les débats.

Les services de la CCGAM sont présents dans chaque salle pour relever, les présences, les départs en cours de séance (noter le moment du départ des délégués pour les délibérations), pour noter et rendre compte des votes (vote au scrutin public), pour organiser les prises de parole.

Les connexions individuelles en visioconférence ne seront donc pas acceptées pour éviter de complexifier l'organisation.

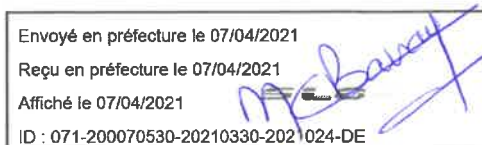
Toutes ces salles sont accessibles au public mais, compte-tenu des conditions sanitaires, il est précisé que les séances seront mises en ligne en direct sur les réseaux sociaux.

Cette organisation est indiquée dans la convocation au Conseil Communautaire. Cette convocation est affichée dans chaque lieu de visioconférence et publiée sur le site internet de la CCGAM.

Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE l'organisation des Conseils Communautaires telle que présentée ci-dessus.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021/025

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

Rapport de Monsieur Emile LECONTE, 2ème Vice-Président

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 20 Juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n° 020/2021 : Fixant les modalités de facturation 2021 pour les cours de «L école d'Arts Plastiques et de l'Atelier Hip-Hop » comme suit
La facturation était annuelle.

Pour l'année scolaire 2020-2021, celle-ci se fera par trimestre pour s'adapter aux contraintes sanitaires.

Pour le Hip-Hop, le premier et deuxième trimestres seront facturés en mars 2021 et le troisième trimestre en mai 2021.

Pour l'Ecole d'Arts Plastiques, le deuxième trimestre sera facturé en mars 2021 et le troisième trimestre en mai 2021.

Décision n° 021/2021 : Autorisant la signature de la convention de mise à disposition de la salle paroissiale pour l'accueil des élèves de maternelle durant le temps de cantine conclue du 22 février 2021 au 9 juillet 2021 pour une participation aux frais généraux d'un montant de 100 € mensuel.

Décision n°022/2021 : Autorisant la signature de l'avenant 4 à la convention de domiciliation à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue avec la Société SASU BG 71 FORESTIER prolongeant la durée de 3 mois à compter du 15 mars 2021 et ce jusqu'au 14 juin 2021.

Décision n°023/2021 : Autorisant la signature de la convention de partenariat Santé du Travail avec la Mutuelle Nationale Territoriale pour un coût de 20 100 € TTC valable pour l'année 2021 et 2022.

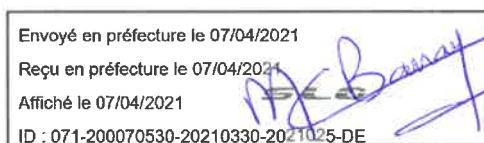
Décision n°024/2021 : Supprimant au 1er janvier 2021 la régie de recettes «Horodateurs – Droit de pêche ».

Décision n°025/2021 : Supprimant au 1er janvier 2021 la régie de recettes « Droit de pêche ».

**De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées,
le Bureau Communautaire, réuni le 23 mars 2021
a pris les décisions suivantes :**

Décision n°2021/008 : approuvant une demande de subvention auprès de l'Etat (pour un montant prévisionnel d'investissement de 50 000€ en 2021 et 50 000€ en 2022), dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021/026

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
2^{ème} Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 20 Juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

Décision n° 026/2021 : Adoptant des modifications aux marchés 2019-16-2 et 2019-16-9 relatifs au marché de travaux pour la réalisation d'une salle multisports et la réfection partielle du gymnase au sein du COSEC d'Épinac. En raison de l'évolution des travaux, certains ajustements ont dû être réalisés et un devis a dû être adapté. Le montant de cette modification est inférieur aux seuils européens et celle-ci n'excède pas 15 % du montant du marché initial.

- La modification n°3 du marché n° 2019-16-2 dont l'entreprise DUFRAIGNE est le titulaire, impliquant des travaux complémentaires de 2 985,51 € HT, soit une augmentation de 2,13 %, par rapport au marché initial
- La modification n°2 du marché n° 2019-16-9 dont l'Entreprise SEGOND est le titulaire, impliquant une suppression de travaux d'un montant de 10 183 € HT, soit une diminution de - 15,64 % par rapport au marché initial.

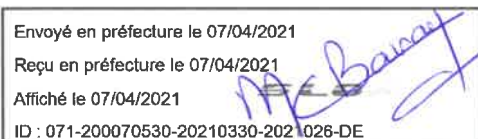
Décision n° 027/2021 : Adoptant une modification au marché 2019-16-13 relatif au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une salle multisports et la réfection partielle du gymnase au sein du COSEC d'Épinac. En raison de l'évolution des travaux, certains ajustements ont dû être réalisés et un devis a dû être adapté. Le montant de cette modification est inférieur aux seuils européens et celle-ci n'excède pas 15 % du montant du marché initial.

- La modification n°2 du marché n° 2019-16-13 dont l'entreprise ART D'AN est le titulaire, impliquant des travaux complémentaires de 1 143,45 € HT, soit une augmentation de 2,08 %.

Décision n° 028/2021 : Adoptant une modification aux marchés 2020-6-1 et 2020-6-2 relatifs au marché de fourniture de produits d'hygiène et d'entretien et de petits matériels d'entretien pour la CCGAM, le CIAS du Grand Autunois-Morvan, la ville d'Autun, la commune de Broye, la commune de la Grande Verrière et la commune de la Tagnière. En raison de modifications de certaines références de produits et une réévaluation de certains tarifs suite à la crise sanitaire actuelle de la COVID-19. Le montant de cette modification est inférieur aux seuils européens et celle-ci n'excède pas 10 % du montant du marché initial.

- La modification n°1 du marché n° 2020-16-1 dont SA Groupe Pierre Le Goff Bourgogne Franche-Comté est le titulaire, impliquant d'invertir certaines références de produits au bordereau des prix unitaires, sans impact économique sur le marché.
- La modification n°1 du marché n° 2019-16-2 dont SA Groupe Pierre Le Goff Bourgogne Franche-Comté est le titulaire, impliquant de modifier les tarifs de certaines références pour un montant de 378,02 € HT, soit une augmentation de 1,29 % par rapport au montant initial.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021/027

Objet : Modification de l'intérêt communautaire dans le cadre du projet de territoire.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente,**

Cher(e)s Collègues,

Dans le cadre de la définition du nouveau projet de territoire de la CCGAM pour le mandat 2020-2026, il est prévu la modification des compétences inscrites dans l'intérêt communautaire suivante :

Suppression des lignes suivantes:

- Relève de l'intérêt communautaire l'entretien de la Drée, ses affluents et sous-affluents.
- Entretien, gestion, promotion et protection des sites naturels d'intérêt communautaire. **Cette ligne fait doublon.**
- La participation financière au projet de création d'une rocade ou liaison interzones à Autun.
- Création, gestion et entretien d'aménagements forestiers favorisant le développement harmonieux de l'exploitation forestière du territoire : études de faisabilité, voies de dessertes, plateformes de stockages ou de retournement.
- L'espace Sport Nature situé à Autun. **Transfert à la Ville d'Autun au 1^{er} juin 2021.**
- Les terrains de tennis, le mini-golf de la base de loisirs Marcel Lucotte). **Transfert à la Ville d'Autun au 1^{er} juin 2021.**
- L'école d'arts plastiques de l'Autunois. **Transfert à la Ville d'Autun au 1^{er} septembre 2021.**
- La salle Joseph CHANLIAU. **Transfert à la Ville d'Autun au 1^{er} juin 2021.**
- Le chauffage, éclairage, prise en charge du petit entretien et des fluides des locaux scolaires et de restauration scolaire. **Réécriture de la compétence au 1^{er} juillet 2021.**

Le tableau des voiries intercommunales a fait l'objet de modifications au niveau de la commune de Chissey qui a révisé son tableau de classement, ainsi que le nom de ses rues. Vous trouverez donc également joint à ce rapport le nouveau tableau des voiries intercommunales.

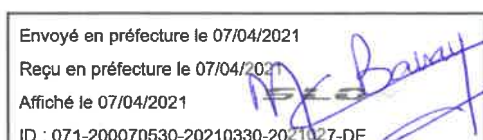
Vous trouverez ci-joint l'intérêt communautaire ainsi modifié qui s'appliquera immédiatement sauf pour les compétences pour lesquelles la date d'application est précisée ci-dessus.

Il est rappelé que l'intérêt communautaire est déterminé par le conseil communautaire à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré
et à la majorité des suffrages exprimés (78),**

APPROUVE, par 52 voix pour, 2 abstentions (Mme Agnès COMEAU et M Guillaume GRILLON), les modifications de l'intérêt communautaire telles que décrites ci-dessus.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Égornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021/028

Objet : Charte du bon usage des services informatiques de la CCGAM.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE
2ème Vice-Président,**

Cher(e)s Collègues,

Les agents comme les élus ont accès aux services informatiques de la CCGAM, c'est-à-dire à la fois aux ressources informatiques tels que les serveurs, le réseau informatique, le parc logiciel, les bases de données et les équipements informatiques ainsi que les services internet tels que la messagerie, le web, la téléphonie IP.

Il est de la responsabilité de la CCGAM de garantir l'intégrité de l'ensemble de ses données informatiques et d'en assurer la conservation.

La charte du bon usage des services informatiques a vocation à rappeler les règles d'utilisation de ces services. Elle s'applique à tout agent utilisateur de ces services. Elle en définit notamment les modalités d'accès, elle rappelle les règles de sécurité à observer (autorisation d'accès aux services, utilisation des mots de passe), les limites à l'utilisation des équipements informatiques, d'internet, de la messagerie, de la téléphonie mobile, les règles protectrices de la vie privées des agents, les règles relatives à la protection des données à caractère personnel ou encore les contrôles qui peuvent être opérés et le fait que des sanctions peuvent être prononcées en cas de non-respect de la charte.

La charte reprend un certain nombre de règles issues de la législation et de la réglementation française, de la jurisprudence ou encore des textes européens tels que le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité en la matière. Le non-respect de certaines de ces règles peut être constitutif d'infractions pénales. L'objectif poursuivi par la charte est de les rendre accessible à chaque agent et de constituer un socle commun de bonnes pratiques informatiques.

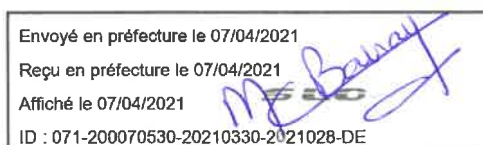
La charte sera annexée au règlement intérieur de la CCGAM. Elle sera ainsi applicable à tout agent de la CCGAM.

Elle a été présentée au comité technique du 25 mars 2021 qui a donné un avis favorable.

Il est proposé qu'elle soit diffusée, dès son adoption en conseil communautaire, à l'ensemble des agents par leur chef de services et que chaque nouvel agent reçoive un exemplaire de cette charte.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la charte du bon usage des services informatiques de la CCGAM qui sera annexée au règlement intérieur de la CCGAM.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021/029

Objet : Contrat de ville 2015-2022 - Validation du protocole d'engagements réciproques et renforcés.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE
2ème Vice-Président**

Chers Collègues,

Les grandes orientations des nouveaux contrats de ville ont été fixées lors du Comité Interministériel des Villes, le 19 février 2013, avant de faire l'objet d'une large concertation.

La "politique de la ville" est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Il s'agit d'une politique additionnelle, qui vient compléter les politiques de droit commun. Elle est conduite par l'Etat et les collectivités territoriales dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen d'une contractualisation : **le contrat de ville**. Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments et des moyens qui lui sont propres. Elle s'inscrit enfin dans une **démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs**, s'appuyant notamment sur la mise en place de **conseils citoyens**, selon des modalités définies dans le contrat.

Comme le prévoit la Loi, le contrat de ville est obligatoirement validé et cosigné par l'EPCI de rattachement de la commune, quelque soient les compétences qui lui ont été transférées.

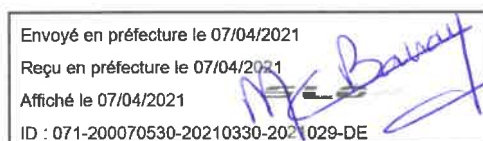
Le contrat de ville a été signé le 28 septembre 2015.


Vous trouverez ci-joint le protocole d'engagements réciproques et renforcés permettant de proroger le contrat de ville jusqu'en 2022 et fixant les objectifs partagés entre les différents signataires après l'évaluation du contrat de ville sur la période 2015-2020.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le protocole d'engagements réciproques et renforcés du Contrat de ville 2015-2022.

AUTORISE Madame la présidente, ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer ce protocole et tout document se rapportant à ce dossier.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°1d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021/030

Objet : Marchés publics : appel d'offres relatif à la fourniture des services de télécommunication pour la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Ville d'Autun.

Chers Collègues,

Le marché public relatif à la fourniture des services de télécommunication arrive à échéance au 31 juillet prochain. Une convention de groupement de commande a été adoptée lors de la délibération 2020/137 du Conseil Communautaire du 17 Novembre 2020 afin de passer un marché en groupement avec la ville d'Autun et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Ce marché fera l'objet d'un appel d'offres ouvert régi par les dispositions de l'article L. 2124-2 du Code de la commande publique.

Le marché sera constitué de trois lots :

- Lot 1 « Téléphonie Fixe » d'un montant estimatif annuel maximal de 100 000 €
- Lot 2 « Téléphonie mobile » d'un montant estimatif annuel maximal de 52 500 €
- Lot 3 « Services téléphoniques sur support internet » d'un montant estimatif annuel maximal de 33 500 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le lancement de l'appel offres ouvert relatif à la fourniture des services de télécommunication pour la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, la ville d'Autun, et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer les pièces du marché et tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Barray'.

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021/031

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 de la CCGAM.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président,**

Cher(e)s Collègues,

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que soit présenté au conseil communautaire de la CCGAM, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés** ainsi que sur la **structure et la gestion de la dette.**

Vous trouverez en annexe le ROB 2021 de la CCGAM qui comporte, en outre, une présentation de la **structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs de la CCGAM.** Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le contenu du ROB 2021 ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication ont été précisés par l'article 107 relatif à la transparence financière de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et le décret 2016-841 du 24 juin 2016.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire de la CCGAM, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport est ensuite transmis au sous-préfet d'Autun et fait l'objet d'une publication. Il est ainsi transmis aux maires des communes membres de la CCGAM dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil communautaire. Il est mis à la disposition du public au siège de la CCGAM, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

**Le conseil communautaire, après en avoir débattu,
prend acte du rapport d'orientations budgétaires 2021.**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021/032

Objet : Transfert de la compétence mobilité aux communautés de communes.

**Rapport de Monsieur Frédéric BROCHOT,
Vice-président**

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2018-12-11-021 en date du 11 décembre 2018 modifiant les statuts de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

Chers Collègues,

En application de la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM, les communautés de communes doivent se prononcer à la majorité absolue, et impérativement avant le 31 mars 2021, sur la prise de compétence mobilité sur le ressort de leur périmètre.

Dans ce cas les communes, qui n'auront plus aucune compétence en matière de mobilité autre que la voirie, devront se prononcer dans les 3 mois de la notification de la délibération de la communauté de communes à la majorité qualifiée (les deux tiers de la population et la moitié des communes membres ou la moitié de la population et les deux tiers des communes membres ainsi que la commune représentant plus du quart de la population). L'absence de délibération dans ce délai vaut accord de la commune.

Dès lors, la communauté de communes, devenue AOM locale (Autorité Organisatrice de la Mobilité), devient compétente pour tous les services de mobilité inclus dans son ressort, à partir du 1^{er} juillet 2021.

Toutefois, la communauté de communes peut ne pas demander à se substituer à la région dans l'exécution des services que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre :

- services réguliers de transport public,
- services de transport à la demande de transport public,
- services de transport scolaire.

De plus, la région demeure compétente pour les mobilités dépassant ce ressort et devient AOM régionale.

La communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L.3111-5 du Code des transports. La reprise se fait alors en bloc, dans un délai convenu avec la région à l'issu duquel la communauté de communes devient responsable de l'organisation de ces services.

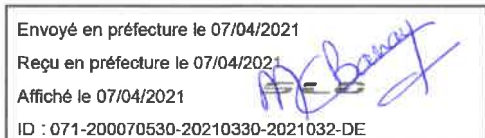
En cas de refus de prise de compétence par la communauté de communes, la région devient AOM locale. La communauté de communes n'a plus aucune compétence en matière de mobilité.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité,
3 abstentions
(Mmes Carole LOE, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Olivier BARRÉ)**

APPROUVE la prise de compétence mobilité par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan à partir du 1^{er} juillet 2021,

APPROUVE la non demande à la Région Bourgogne Franche-Comté du transfert en bloc des services de transport public régulier, du transport à la demande et du transport scolaire,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Auntun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETARE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021/033

Objet : Avenant à la convention de délégation de service public de l'exploitation de l'abattoir.

**Rapport de Monsieur Fabrice VOILLOT
Vice-Président**

Vu les articles L. 1411-5 et L. 1411-6 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des marchés publics applicable à la convention de délégation de service public de l'exploitation de l'abattoir,
Vu la convention de délégation de service public de l'abattoir

Chers Collègues,

La délégation de service public de l'abattoir intercommunal d'Autun prévoit que l'abattoir est exploité par la SICA de l'abattoir d'Autun au nom et pour le compte de la communauté de communes.

La convention de délégation de service public est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et prend fin le 31 décembre 2023. La convention prévoit deux phases successives.

Pendant la phase 1 du contrat, le délégant (la communauté de communes) procède aux études et démarches nécessaires à l'adaptation de l'abattoir et fait réaliser des travaux de rénovation et de reconstruction de l'abattoir. Lors de cette phase, le délégataire exploite l'abattoir dans sa configuration de départ, c'est-à-dire dans un outil vieillissant, mais qui a bénéficié de transformations pour répondre aux exigences de la DDPP.

La phase 2 correspond à l'exploitation d'un abattoir rénové et en partie reconstruit.

La convention prévoit, à son article 5.2, l'établissement d'un procès-verbal de mise à disposition des biens à l'achèvement des travaux de mise aux normes de la tuerie.

Le procès-verbal de remise des équipements a été élaboré et va être remis à la SICA.

Il est prévu que la redevance annuelle d'occupation du domaine public soit de 5% du chiffre d'affaire de l'atelier de découpe, puis de 150.000 € supplémentaires à compter du début de la phase 2. La convention n'indique pas quel est le début de la phase 2, ce qui signifie que la livraison de l'outil rénové n'a pas fait l'objet à proprement parler d'un engagement contractuel.

La SICA a saisi la CCGAM d'une demande de diminution de la redevance d'occupation du domaine public. La SICA propose de ne régler que 50.000 € en 2021.

Cette demande de modification du contrat de DSP emporte des conséquences financières importantes. Si on considère que la renonciation à redevance peut être assimilée à un surcroît de subvention versée à la SICA, ce renoncement équivaut à une augmentation de 25,4 % de notre contribution sur toute la durée de la DSP.

Il y a lieu de considérer que la SICA est dans l'incapacité de régler la somme demandée en raison de l'évolution de l'activité de l'abattoir lors des trois années précédant 2020 : les années 2017, 2018 et 2019 ont donné lieu à des résultats nets largement déficitaires.

Ceux-ci sont dus à :

- un tonnage relativement bas comparé aux prévisions,
- des recettes liées à la formation en diminution, un produit lié à la vente des cuirs en diminution très importante (produits : 170 000 € en 2014, en chute chaque année pour ne rapporter que 35 000 € en 2019),
- des surcoûts liés en 2017 à l'inscription de 88 000 € en dotation de dépréciation de créances, un prononcé d'amendes de 52 750 € pour infractions et en 2018 en raison d'un versement 60 K€ indemnités de licenciement.

Lors d'une réunion de la commission de suivi de l'abattoir du 26 février 2021 les premières estimations comptables du résultat net de l'année 2020 laissent espérer un résultat équilibré. Il est prévu en outre une augmentation du tonnage en 2021. Toutefois la situation de la SICA reste particulièrement fragile. L'exigence du versement de 150.000 € risque de conduire la SICA à l'impossibilité de poursuivre sa mission d'exploitation de l'abattoir. C'est pourquoi il est proposé de diminuer la redevance de l'année 2021.

Il est également prévu de soumettre l'exploitation de l'abattoir à un audit financier et technique, pour envisager toutes solutions et pistes dans l'optique de relancer la future délégation de service public, y compris en envisageant la résiliation anticipée de la délégation actuelle.

La présente modification de la convention a reçu un avis favorable de la commission de délégation de service public réunie le 18 mars 2021.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité
2 abstentions
(Mme Christine CANON et M Olivier BARRÉ)**

APPROUVE la modification du contrat de délégation de service public afin que la SICA ne règle que 50.000 € de redevance d'occupation du domaine public en 2021 au lieu de 150.000 €

AUTORISER Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à signer la modification du contrat de délégation de service public.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021/034

Objet : Attribution Subvention FISAC - aides directes aux entreprises - Commerçants et artisans des 5 pôles de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET
1^{er} Vice-président**

Chers Collègues,

Le 2 mars dernier, le comité de pilotage FISAC s'est réuni et a approuvé à l'unanimité 4 dossiers qui ont été instruits par les chambres consulaires et dont vous trouverez la liste ci-dessous :

Entreprises / Objet de la demande	Montant subventionnable	Part Fisac 10%	Part CCGAM 15 ou 20%	TOTAL
Madame Nicole DECHAUME - Coiffeuse - AUTUN Besoin de remplacement de la porte d'entrée du salon pour sécuriser l'accès à son commerce mais également afin de réaliser des économies d'énergie	3.198 €	319 €	639 €	958 €
M. Florian MICHELOT - Restaurant « La Tour Bajol » COUCHES Monsieur Michelot a été apprenti et employé dans ce restaurant depuis 2018. Il a repris l'activité en octobre 2020 et a dû réinvestir dans de nouveaux locaux. D'importants travaux d'investissements étaient nécessaires pour ce nouvel établissement.	75.000 €	7.500,00 €	11.250,00 €	18.750,00 €
M. Léonard HECK - SDHD - Société de Désamiantage Habitat Durable - AUTUN (ZA de Bellevue) Acquisition d'un équipement en protections collectives et individuelles L'entreprise a été créée en octobre 2020. Monsieur Heck sera amené à exercer son activité sur l'ensemble du département voire dans la région BFC. Ce secteur désamiantage constate une forte demande de services avec une pénurie d'entreprises certifiées dans ce domaine d'activité. 3 embauches ont déjà été réalisées en janvier et février 2021 et 4 autres sont prévues au cours du 2 ^{ème} semestre.	42.172 €	4.217,00 €	6.325,00 €	10.542,00 €
M. Bastien Le Dilhuit / Mme Marine Lamalle SAS SANKT - Commerce Equitation - AUTUN Création d'une Sellerie, avec vente de produits équestre. La société a été créée en décembre 2020. La distribution des produits sera également proposée via un site internet. Réhabilitation complète d'une cellule commerciale actuelle. Beaucoup de travaux (Gros œuvre, aménagement intérieur, acquisition de mobilier, vitrine....)	73.016 €	7 302 €	14 603 €	21 905,00 €
TOTAL		19.338,00 €	32.817,00 €	52.155,00 €

Monsieur Jean-Luc MICHELOT, ne prenant pas part au vote,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

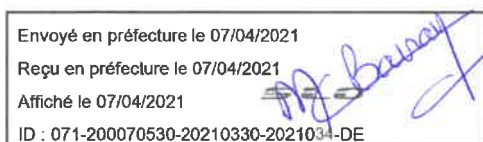
ATTRIBUE les subventions suivantes, dans le cadre du dispositif FISAC :

Aides à l'investissement :

Salon de coiffure « Mèche Rebelle » Autun :	958,00 €
Restaurant « La tour Bajole » Couches :	18.750,00 €
SDHD « Société de Désamiantage » Autun :	10.542,00 €
Sas « Sankt » commerce Equitation Autun :	<u>21.905,00 €</u>
TOTAL	52.155,00 €

PRECISE que les sommes nécessaires sont inscrites au budget,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tous documents relatifs à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021/035

Objet : Aide à l'immobilier de la CCGAM au titre du dispositif de soutien à l'immobilier au dernier établissement hôtelier, commercial ou artisanal d'une commune.

Chers Collègues,

Par délibération du 19 décembre 2018, la CCGAM a instauré une aide à l'immobilier au dernier établissement hôtelier, commercial ou artisanal d'une commune de la CC-GAM.

Lors de la commission des aides du 2 mars dernier, plusieurs dossiers préalablement instruits par la Chambre de commerce et d'industrie de Saône et Loire ont été étudiés et ont reçu les avis suivants :

Il s'agit de :

« **L'hôtel Auberge de la Chaloire** » Hôtel Restaurant à **la Petite Verrière**, géré par Mme Van Den Brule Lidwina.

Cette demande d'aide a été représentée à la commission du 2 mars à laquelle participait le représentant de la CCI en charge de l'instruction du dossier et a apporté les précisions suivantes :

Monsieur et Madame Van Den Brule sont de très bons ambassadeurs du territoire. Ils ont pour objectif de développer le tourisme vert avec la proposition de circuits vélo. La restauration est toujours de qualité. Ils ont besoin d'investir dans une porte coupe-feu pour une mise aux normes vis-à-vis de la réglementation pour l'incendie. Cet investissement sera un plus pour une éventuelle revente qui permettrait de maintenir ce commerce sur le territoire.

Avis favorable de la commission pour un montant de 5.000 € de subvention.

« **La morvandelle** » Épicerie à **Chissey** – Gérée Mme Christel Millet

Mme Millet a repris cette activité le 1^{er} novembre dernier. Il s'agit d'un maintien de l'offre commerciale actuelle (activité alimentaire - tabac - journaux) avec un projet de développement (pizza à emporter + pâtisserie - service relais colis - produits régionaux). Les données présentées dans le dossier sont cohérentes avec les moyennes professionnelles observées. Cet équipement est un véritable plus pour l'attractivité de la commune de Chissey.

Avis favorable de la commission pour un montant de 5.000 € de subvention.

« **Le relais la Gourgeoise** » Epicerie - **Laizy** - Gérée par Mme Frédérique Descloux.

Mme Descloux a repris cette épicerie en août 2020. Il s'agit d'un projet avec une proposition commerciale limitée pour une clientèle de proximité. Cependant, cette nouvelle exploitante devra renforcer sa visibilité (par exemple sur internet) pour élargir sa clientèle et ainsi dégager un meilleur résultat. Le prévisionnel ayant été surestimé et Mme Descloux n'ayant pas réalisé tous les investissements présentés initialement, la commission a émis un avis favorable pour l'attribution d'une aide à hauteur de 20% des investissements réalisés soit 1.000 €.

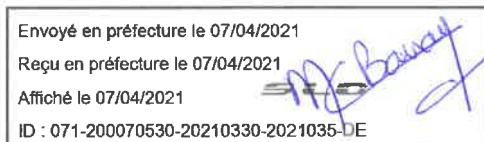
Il faut noter qu'un dossier de subvention au titre du FRT est actuellement à l'étude par les services et la CCI.


Lors de cette commission, le représentant de la CCI a tenu à préciser que ces petits commerces sont souvent d'utilité publique et participent à l'attractivité du territoire.

Monsieur Michel MENAGER ne prenant pas part au vote,

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité
4 abstentions
(MM Jean-Claude LAVESVRE, Gérard BERGERET,
Jacques ROY et Jean-Louis MARTIN)**

- **ATTRIBUE** une subvention de 5.000 € à :
 - « L'Auberge de la Chaloire » à la Petite Verrière
 - L'Épicerie « la Morvanelle » à Chissey en Morvan
- **ATTRIBUE** une subvention de 1.000 € à :
 - « Le relais de la Gourgeoise » à Laizy
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELLIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021 / 036

Objet : Modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier de la CCGAM au dernier établissement commercial ou artisanal d'une commune.

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET
1^{er} Vice-Président**

Chers Collègues,

Afin de conforter le maillage du territoire, assurer une offre de biens et de services au plus près à la population, par délibération du 19 décembre 2018, la CCGAM a instauré un dispositif de soutien au dernier établissement, commercial ou artisanal d'une commune de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Il prend la forme d'une subvention de 10 à 20% des investissements à caractère immobilier avec un plafond de 5.000 €.

Cette subvention est conditionnée à la réalisation d'un audit et d'une instruction du projet de l'entreprise par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire ou par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou ayant bénéficié d'un dispositif d'appui aux projets du Conseil Régional.

Ce dispositif est entièrement financé par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Considérant que ces derniers établissements ont une fonction d'utilité publique et participent activement à l'attractivité du territoire ;

Considérant, que cette fonction et la nécessité de son maintien doivent recevoir l'adhésion de tous les acteurs du territoire dans les communes concernées ;

La commission des aides du 2 mars dernier propose de modifier le règlement d'intervention en impliquant financièrement les communes à ce dispositif. La procédure d'instruction et la nécessité d'un audit préalable du projet ainsi que de l'entreprise restent inchangées.

La proposition de modification du règlement d'intervention est la suivante :

- Soit le dernier commerce est situé dans un bâtiment communal :
Dans ce cadre, la commune devra réaliser des investissements (remise aux normes, travaux de rafraîchissement...) à hauteur minimum de 2.500 € .
La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan subventionnera l'exploitant à hauteur de 2.500 € .
- Soit le dernier commerce est situé dans un bâtiment privé :
Dans ce cadre, la CCGAM établira une convention au profit de la commune afin qu'elle puisse attribuer une subvention directe à l'exploitant de 2500 €. La CCGAM versera une aide équivalente,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) au dernier établissement commercial, ou artisanal d'une commune comme suit :

- Dans l'hypothèse où le dernier établissement est situé dans un bâtiment communal ; la commune devra réaliser des investissements (remise aux normes, travaux de rafraîchissement...) à hauteur minimum de 2.500 € .

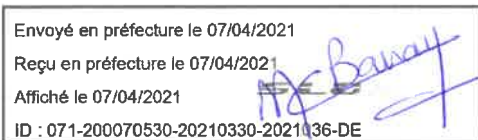
- Dans l'hypothèse où le dernier établissement est situé dans un bâtiment privé ; la CCGAM établira une convention au profit de la commune afin qu'elle puisse attribuer une subvention directe à l'exploitant ; la commune devra accorder une subvention minimum de 2500 € ;

PRECISE que la Communauté de Commune du Grand Autunois Morvan versera à l'exploitant une subvention de 2.500 € maximum par projet instruit par une chambre consulaire.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer ce règlement et tout document relatifs à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELLIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021 / 037

Objet : Renouvellement de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

**Rapport de Madame Dominique COULON,
Vice-présidente**

Chers Collègues,

Vu le point III de l'article D 521-12 du Code de l'éducation,

La commune, ou l'EPCI s'il dispose de la compétence relative au fonctionnement des écoles, doit renouveler la procédure relative à l'organisation de la semaine scolaire au plus tard tous les 3 ans.


Pour rappel, après une large consultation des différents acteurs (enseignants, familles, conseils d'écoles) sur l'organisation de la semaine scolaire à l'automne 2017, la CCGAM avait délibéré le 25 janvier 2018 en faveur de la demande de bénéficier de la dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours d'école dans l'ensemble des écoles du territoire communautaire.

Cette année, les conseils des 39 écoles du territoires concernées se sont prononcés à l'unanimité en faveur du maintien de la semaine de 4 jours.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (soit une répartition des heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées) à compter de la rentrée de septembre 2021.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

2021/038

Objet : Contrat Enfance Jeunesse avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA)-reversement de la prestation année 2019.

**Rapport de Monsieur Yannick BOUTHIÈRE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est signataire d'un contrat enfance jeunesse avec la MSA de Bourgogne.

Chaque année, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan reçoit la prestation de service enfance jeunesse (Psej).

Différentes actions concernant la petite enfance et l'animation jeunesse sont financées par le contrat enfance jeunesse

A ce titre, la CCGAM a perçu 34 237,88 € pour l'année 2019 :

Petite enfance CIAS	21 628,35 €
Service animation jeunesse CCGAM.....	12 609,53 €

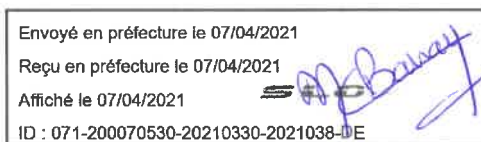
A reverser

CIAS du Grand Autunois Morvan.....	21 628,35 €
------------------------------------	-------------

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à reverser 21 628,35 € au CIAS du Grand Autunois-Morvan,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Barnay', is written above the typed name of the President.